

## Gestion publique

Le service d'eau est entièrement financé par la facturation des abonnés et les recettes de facturation servent exclusivement à réaliser ce service. L'objectif n'est pas de faire des bénéfices mais bien de produire le meilleur service possible à un coût acceptable. En tant que régie du service public de l'eau, la RESE a pour obligation d'équilibrer le budget.

## Un prix unique pour un service de qualité identique sur tout le territoire

En Charente-Maritime, les ressources d'eau douce se trouvent à l'intérieur des terres, en zones rurales, alors que les besoins sont plus concentrés sur la frange littorale (urbanisation, forte consommation estivale). A contrario, développer les réseaux d'eau en zone rurale requiert des investissements plus lourds par habitant, car la densité de population est plus faible. Face à cette situation paradoxale, les élus locaux ont décidé d'apporter une réponse collective garante de l'intérêt général.

En créant la RESE en 1954, les élus locaux ont fait le choix de la solidarité et ont décidé d'apporter à l'ensemble de la population une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques. Tous les abonnés paient donc le même prix pour le service d'eau, indépendamment des contraintes géographiques d'exploitation (disponibilité et qualité des ressources locales), d'éloignement entre les lieux de captage et de consommation et de coût d'entretien des infrastructures.

## Transparence et contrôle des comptes

Le prix des services d'eau est voté chaque année par les collectivités adhérentes.

Chaque année, la RESE produit un rapport d'exploitation pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu. Ses comptes sont publics et sont contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes.

*Le principe de la régie publique garantit que chaque euro collecté via les factures d'eau est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement collectif. **La facture d'eau paie le service d'eau.***



